

cipe d'une religion révélée et d'une Eglise de constitution divine, ne peuvent pas être données par une autorité, qui, en elle-même et pour elle-même, exclut formellement ce double principe.

C'est un gouvernement constitué en dehors de toute croyance positive, qui ose se charger exclusivement d'achever seul l'instruction des jeunes chrétiens, et qui ose dire, en s'attribuant le monopole : C'est mon droit. Vraiment ! un jour la postérité aura peine à le croire, et il faut l'incroyable inattention dans laquelle on a le soin perfide d'entretenir la France, à l'aide de toutes les préoccupations de la matière et de toutes les passions de l'égoïsme ; il faut ce tourbillon dissipant qui emporte tous les esprits loin d'une réflexion sérieuse, pour qu'un tel désordre, un attentat si grave, une prétention si mal fondée, puisse avoir l'arrogance de se présenter comme un droit. Le pire, c'est que cela soit accepté sans conteste et soit établi à l'état durable d'institution politique.

Or, c'est sur ces idées, sur ces sophismes, que s'est constitué l'Etat enseignant ; que l'Etat a constitué le ministère de l'instruction publique ; que l'Etat, par l'Université, s'est constitué un monopole d'enseignement ; et que tous, individus et familles, doivent, suivant l'expression de Thiers, entrer dans le *moule de l'Etat* et y recevoir leur forme définitive, leur être substantiel. Or, si vous considérez, d'une part, que l'Etat, étranger à tout culte et à toute religion positive, s'arrogé le monopole de l'enseignement ; que, d'autre part, ce même Etat supprime le droit des familles à donner ce même enseignement ou à le faire donner suivant leurs convictions religieuses, il est hors de doute que l'Etat ne commet cette usurpation sacrilège que pour *mouler* les enfants à son *effigie* rationaliste. L'Etat enlève aux familles catholiques, leurs enfants, pour en former des libres penseurs. Entre l'Etat et les familles catholiques, il n'y a pas seulement conflit à l'état latent, il y a déclaration de guerre ;—jusqu'à ce que,—et c'est le but final,—jusqu'à ce que, tout le monde étant devenu libre penseur, il y ait identité d'idées et de mœurs entre les particuliers et les hommes d'Etat. Ce sera alors une société athée sous un gouvernement d'athéisme : c'est l'idéal du ministère de l'instruction publique.

Il serait inintelligent et téméraire d'établir, entre le Canada et la France, un parallèle, au double point de vue du droit et de l'histoire. La France est le plus ancien peuple de l'Europe ; elle a été pendant quatorze siècles, la tête de colonne de la civilisation chrétienne ; depuis un siècle, elle a répudié sa constitution traditionnelle, elle a, par conséquent, détruit son organisme historique et abdiqué sa mission providentielle ; pour comble, elle regarde, comme un progrès, ce qui n'est, aux yeux de la foi, que la cause de